



## Unesco

**Forum :** Unesco

**Question :** Quels sont les enjeux pour la propriété intellectuelle avec le déploiement de l'intelligence artificielle ?

**Soumis par :** Pákstán

---

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture,

**Considérant** les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies dont l'article 1 stipule que l'un des buts des Nations Unies est la "réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion",

**Gardant à l'esprit** les nombreuses opportunités mondiales qu'a permis l'IA dans le domaine de la santé, des interactions humaines par le biais des réseaux sociaux, ou de l'économie, et l'existence de nombreuses politiques à l'échelle nationale ainsi que d'autres initiatives élaborées par les entités des Nations Unies, par des organisations intergouvernementales, par des organisations régionales ou encore par celles dans le secteur privé concernées par le sujet, dont l'OMPI joue une part considérable, relatives à l'éthique et à la réglementation des technologies de l'IA,

**Tout de même mettant en garde sur** les dangers de l'essor rapide de l'IA qui a créé de nombreux changements soulevant de profondes préoccupations éthiques découlants du potentiel des IA génératives à créer du contenu mettant à mal la question du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, qui poussent les acteurs de la société à innover, à protéger leurs innovations industrielles ou artistiques et à en tirer un bénéfice, mais qui ne sont pour l'instant pas affectés aux IA dont l'attribution de la production peut alors être questionnée,

**Considérant également que** les technologies de l'IA peuvent creuser les écarts et les inégalités qui existent dans le monde, au sein des pays et entre eux, et qu'il faut maintenir la justice, la confiance et l'équité pour qu'aucun pays ni aucune personne ne soient laissés de côté, qu'il s'agisse de jouir d'un accès équitable aux technologies de l'IA et de profiter de leurs avantages ou de se prémunir contre leurs conséquences négatives, tout en reconnaissant les différences de situation qui prévalent entre les pays, comme le souligne la "Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle" adoptée par l'UNESCO le 23 novembre 2021,

**Félicitant tout de même** la mesure mise en place par l'ONU, le jeudi 21 mars 2024, visant à réguler l'usage de l'intelligence artificielle tenant compte des risques que comporte l'IA quant aux droits humains, au renforcement des préjugés et des discriminations et à la mise en danger des données personnelles,

**Notant que** la prise en compte des risques et des préoccupations éthiques ne devrait pas freiner l'innovation et le développement, mais plutôt offrir de nouvelles possibilités et encourager une recherche et une innovation menées de manière éthique plaçant les droits de l'homme et les libertés fondamentales au fondement des technologies de l'IA,

1. **Appelle à** la mise en place d'une campagne de sensibilisation quant aux potentiels dangers éthiques de l'IA générative aux populations des Etats et aux Etats s'activant dans le développement de l'IA, visant à :
  - a) **Sensibiliser** les populations à la désinformation et à les prévenir de l'essor de l'IA pouvant mettre à mal la propriété intellectuelle et les droits d'auteur de chacun ;

- b) **Accompagner** les gouvernements dans la mise en place de politiques relatives aux IA visant au respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'éthique tout en garantissant l'innovation et le développement ;
- 2. **Envisage** la création d'une Organisation Mondiale du Développement de l'Intelligence artificielle qui fonctionnera, considérant ses objectifs principaux, selon les mêmes principes et règles qu'une institution de l'ONU, et qui ambitionne de :
  - a) **Créer** des possibilités d'emploi dans le secteur de l'IA, un enjeu grandissant pour le monde actuel et futur, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de formations et de parcours professionnels à des individus issus de milieux sociaux et de régions du monde diverses ;
  - b) **Inciter** les Etats dits développés à accompagner les Etats émergents à entrer dans le marché de l'IA tout en respectant les droits et libertés évoqués précédemment et en les informant des conséquences négatives ou positive de l'IA afin de lutter contre les inégalités entre les pays et permettre à tous un accès équitable aux technologies de l'IA ;
- 3. **Considère** le renforcement des droits pénaux liés à la propriété intellectuelle afin d'assurer une prise en charge lorsque la dite propriété intellectuelle de chacun est considérée comme atteinte, avec comme objectif de :
  - a) **Sanctionner** les entités économiques ne respectant pas les droits éthiques énoncés auparavant et retrouvés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, lors de leur utilisation et développement de l'IA ;
  - b) **Subventionner** les entités économiques se souciant des dites droits, prêtes à faire partager leurs recherches et avancées à l'ONU et plus particulièrement à l'UNESCO quant au développement de l'IA, sa prévention et sensibilisation, afin d'enrichir les domaine de la science, de la culture et de l'éducation ;
  - c) **Décréter** la non éligibilité de l'IA à bénéficier de la propriété intellectuelle et de droits d'auteurs sur une production à l'exception d'individus, organisations, entreprises gouvernementales, non gouvernementales, ou encore privées, reconnus par la possible future Organisation Mondiale du Développement de l'Intelligence Artificielle, utilisant l'IA à des fins culturelles, originales, et éducatives ;
  - d) **Favoriser** l'innovation, l'égalité et la créativité tout en garantissant la protection de la propriété intellectuelle de chacun ;
- 4. **Déplore** les actuelles tensions entre certains des pays membres de l'ONU, mettant à mal l'élaboration de nouvelles politiques et initiatives permettant le développement et la culture, au profit d'ambitions personnelles, et espère la collaboration et la bonne entente entre les pays concernés, afin de :
  - a) **Mettre en place** tous les objectifs cités précédemment ;
  - b) **Prévenir** les futurs dangers potentiels de l'IA, qui, celle-ci représentant un enjeu important dans la course à la puissance des Etats, pourraient être minimisée ;
  - c) **Paver la voie** du respect, de la paix et de l'entente aux générations prochaines, dont nos actes influencent sûrement, dès aujourd'hui, les comportements.